



**Association Amicale des Locataires  
du 3 rue Henri Ribière 75019 PARIS**

Association régie par la loi de 1091 – NRA W751237451

mèl : aadloc@free.fr

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC PARIS-HABITAT JEUDI 3 AOÛT 2017**



Ce jeudi 3 août, nous avons rencontré à l'antenne de PARIS-HABITAT la nouvelle « cheffe » Madame LAUORE, nommée en remplacement de Monsieur MARTY, ainsi que Madame DA COSTA et Madame VICTOR.

Madame LAUORE, entrée en fonction à ce poste le 3 juillet dernier, souhaitait faire la connaissance des différents interlocuteurs, dont nous faisons partie.

Nous n'avons pas établi d'ordre du jour, le but étant pour l'essentiel de faire le point sur les différentes questions en suspens. Nous avons donc repris le compte rendu de notre réunion du 19 juin et sommes convenus de nous revoir à l'automne pour les avancées.

Ont été rajoutés au cours de la discussion ces deux points :

### **FICHES MARCHÉS**

Il s'agit des fiches récapitulant les obligations des différents intervenants dans les domaines tels que le ménage, la lutte contre les cafards, qui ont conclu des marchés et ont donc des obligations de résultats. Madame LAUORE semble décidée à ne plus tolérer de laxisme et à appliquer les pénalités prévues lorsque les manquements seront constatés. En ce qui concerne les ascenseurs, Madame LAUORE vérifiera si une telle fiche existe.

Ces fiches seront consultables chez le gardien, ainsi chacun pourra apprécier objectivement la qualité de la prestation effectuée au regard des résultats attendus.

### **CAFARDS**

Il est rappelé que l'accès de l'entreprise à la totalité des logements est obligatoire et est une condition essentielle de l'efficacité globale du traitement. Les locataires qui ne se plieraient pas à cette obligation après 2 rappels verront leur dossier transmis au service contentieux pour action.

Les locataires ayant encore à se plaindre de la présence de cafards malgré la dernière campagne sont priés de le signaler au gardien pour un traitement ponctuel complémentaire.

Le dossier des charges de 2016, qui suscitent quelques interrogations, fera l'objet d'une réunion spécifique en septembre.